

UNE APPROCHE DIFFÉRENTE DU « PARADOXE FRANÇAIS »

« Ils ont échoué car ils avaient oublié de commencer par le rêve. »
(Nicholas Shakespeare, *The Vision of Elena Silves*, 1989)

Le 12 octobre dernier, l'Association française des eaux et forêts (AFEF) a entendu la conférence donnée par Jean-Marie Ballu : *Un paradoxe français : Une forêt sous-exploitée et un risque d'envol des constructions en bois importés*.

Les deux orientations affichées, « mieux récolter et mieux utiliser les bois feuillus métropolitains », ne peuvent qu'être soutenues.

Mais elles pourraient aussi être assises sur d'autres arguments, et être poursuivies par des moyens, par des actions qui n'ont guère été évoqués par l'auteur. Ce propos vise donc à contribuer à la poursuite de ces objectifs : l'ouverture d'un débat ne peut qu'être utile à l'appropriation par les professionnels, et plus généralement par les amoureux de la forêt et du bois, de cette conviction que nos massifs mériteraient d'être mieux mis en valeur.

Ce commentaire suivra la trame du résumé de cette intervention, dû à Jean-Marie Ballu et publié dans ce numéro page 241. (Les extraits en seront cités entre guillemets sans rappel de la source, alors que les autres citations seront entre guillemets et suivies de leur source.)

Le titre de cette conférence reprend l'introduction du rapport parlementaire de Dominique Juillot :

« Le secteur de la forêt et du bois, en France, est un tissu de paradoxes :
— ses marchés se développent, et pourtant ses entreprises souffrent ;
— sa forêt est riche, elle s'étend, et pourtant les approvisionnements des entreprises de transformation sont difficiles » (Juillot, 2003, p. 5).

Cet intitulé médiatiquement porteur lie le « risque d'envol des constructions en bois importé » à la seule sous-exploitation de la forêt : il faudrait analyser ce risque d'envol, en bâtir un arbre des causes exhaustif, pour proposer des solutions. Car la récolte n'est pas nécessairement valorisée en métropole : dès à présent s'observe l'exportation de grumes françaises qui nous reviennent après transformation.

Dans le préambule, il est observé que « les besoins en résineux ne sont pas satisfaits en France, parce qu'il y a manque de compétitivité ». Ce qui était déjà constaté il y a quinze ans : « malgré une forte diminution du nombre d'entreprises, l'industrie française du sciage voit sa production stabilisée depuis une dizaine d'années à un niveau voisin de 10 millions de mètres cubes, cependant que la production européenne a crû de 25 % environ, portée notamment par la situation favorable du BTP de la fin de la décennie. Les freins sont l'absence d'une offre massifiée à des prix permettant d'asseoir des projets de développement ambitieux, une rentabilité insuffisante de cette industrie et la faiblesse des fonds propres des entreprises » (Juillot, 2003). Et, malgré une

exportation de grumes — solde négatif de 50 M€ en 2015 (SSP, 2016) —, la ressource en résineux n'est pas totalement valorisée : une augmentation de la récolte des gros bois résineux peut être envisagée (IGN-FCBA, 2016), ainsi que celle du mélèze ou de divers pins. Mais les débouchés sont plus difficiles pour ces bois dont la qualité n'est pas bien reconnue et n'est pas assimilable aux caractéristiques des bois du Nord importés.

Le problème de la plantation n'est pas concerné, de manière directe, avec cette hausse des importations : il faudrait mieux expliquer les relations de l'une avec l'autre, car, à la simple lecture, il semble évident qu'il y a un décalage dans le temps : les plantations ne semblent devoir répondre aux besoins en résineux qu'à long terme, alors que cela n'est pas totalement exact (*cf. infra*).

Les « près de 25 rapports officiels concordants » sur la forêt et la filière bois diffèrent néanmoins parfois dans leurs analyses et dans leurs propositions. Il faudrait justement analyser leurs écarts, les suggestions originales et les motifs qui ont fait que ces idées non consensuelles n'ont pas été suivies d'effet. Le rapport parlementaire de Dominique Juillot, par exemple, n'évoque pas un objectif de récolte accrue de bois : elle ne viendrait qu'en conséquence de la mise en gestion « territorialisée » des petites parcelles privées, et des progrès en compétitivité de l'ensemble de la filière.

À la suite du discours d'Urmatt, « l'isolation par l'extérieur » n'a été comprise, reprise dans les médias, que comme synonyme de bardage en bois, alors que dans le discours il s'agissait en fait plutôt des lambourdes qui supportent l'isolation. Le discours se traduit plusieurs années plus tard par une certaine réserve des maîtres d'ouvrage qui n'apprécient pas sur les façades le grisé du bois vieillissant.

D'autre part, la « multiplication par 10 du bois, annulée » est une mesure qui aurait pu être appliquée simplement en observant que ce même objectif pourrait être atteint par l'application de l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé » (JORF, 2012). Mais cette banalisation du bois n'a pas été acceptée par les professionnels, alors qu'elle eût pu avoir les mêmes effets : il aurait fallu élargir le champ de vision, ôter les œillères.

Le bois est certes un « écomatériau tendance », mais il est en recul en France ces dernières années. « Le bois, qui n'a pas toujours été bien utilisé, notamment en bardage et en façade, n'a pas toujours bonne réputation chez les élus, aménageurs ou maîtres d'ouvrage : il souffre de certaines contre-performances passées, liées à un manque de maîtrise dans la technique bois, qui nécessite une technicité et une organisation particulière de la maîtrise d'œuvre » (Alexandre, 2016). Il faudrait mieux prendre en considération ce rapport de Sylvie Alexandre, qui liste les motifs de ce recul, de cette « particularité française » au sein de l'Europe. Faute de bien analyser les réticences, le risque existe de passer à côté dans les campagnes de promotion du bois, et dans les mesures publiques d'accompagnement et de soutien. Car les statistiques de mise en chantier montrent qu'il n'est plus possible d'estimer que « le bois est redevenu apprécié » des divers maîtres d'ouvrage.

La sous-exploitation de nos massifs est de fait observée. Et elle croît (en pourcentage), notamment ces dernières années. Quels en sont les motifs ? Il est possible qu'ils n'aient pas été correctement diagnostiqués, ce qui expliquerait le manque de résultats constatés pour les divers rapports évoqués. Ne serait-il pas bon d'y réfléchir ?

Un décalage certain existe entre les demandes des industriels pour certains types de résineux et la ressource latente qui est, d'une part constituée de résineux non assimilables aux bois du Nord, mais d'autre part — et très largement — feuillue. Ceci est lié à une démarche globalisante qui a négligé la relation nécessaire entre les ressources disponibles dans les proches décennies, et

le marketing ; les outils de transformation ne se sont pas adaptés. Un réveil se constate dans le dernier rapport sur la recherche : « le sciage des gros bois, en particulier des résineux, doit donc progresser sous peine de voir ces types de bois s'accumuler dans nos forêts faute d'acheteurs. Les feuillus, très abondants en France, et qui constitueront la plus large part des disponibilités supplémentaires à l'horizon 2035, demeurent, pour certaines espèces, insuffisamment connus en termes de performance et de propriétés. Leur mise en valeur dans la construction passe par une meilleure connaissance de leurs qualités intrinsèques et des conditions de leur mise en œuvre dans des produits d'ingénierie » peut-on lire au *Plan recherche & innovation 2025* (Ministère de l'Agriculture, 2016). Ce n'est que récemment que l'institut technologique FCBA s'est réellement penché sur ce sujet, alors qu'il avait été constaté, dès les années 1970, que les caractéristiques mécaniques des bois tropicaux étaient mieux référencées que celles des bois français. Encore tout récemment, c'est ce manque de références qui faisait utiliser dans les portes coupe-feu des bois rouges tropicaux, faute d'avoir renseigné les qualités adéquates des bois durs métropolitains (Chêne, Châtaignier, Robinier par exemple).

Le maillon faible serait « celui des scieries non compétitives ». Mais il faut aller plus loin : parce que les scieries, globalement, ne dégagent pas assez d'autofinancement ; que malgré l'abondance du bois français (dans les données de l'inventaire), il y a toujours une tension sur l'approvisionnement : tout investissement nouveau est critiqué, les chiffres de l'inventaire sont contestés, en Bourgogne, cet automne même, parce que la ressource en chêne, recherchée, ne se trouve plus dans les cahiers des ventes de bois. Là est le vrai « paradoxe » : une ressource latente abondante, et une offre de bois réduite. En France, la plus grosse scierie n'arrive qu'à peine au trentième rang européen, par la taille ! Alors que le volume scié a augmenté en Allemagne, il a décliné dans notre pays. Le volume des sciages de feuillus a crû dans le sud-est des États-Unis, il s'est effondré chez nous. En Autriche, c'est un établissement intégré qui débite trois millions de mètres cubes de grumes par an, pour produire ensuite des bois massifs collés.

« ANALYSE DE LA SITUATION »

- L'observation que « les résineux, en général, sont déjà très demandés et exploités » mérite d'être nuancée. La tension la plus vive est actuellement sur les tiges issues des boisements du Fonds forestier national (FFN), et plus largement les tiges de diamètre moyen ; mais il reste du résineux disponible en montagne, en gros bois, en espèces orphelines (Pin d'Alep ; Mélèze dans les Alpes).
- « La forêt est majoritairement feuillue », en surface, en particulier à la suite de l'extension boisée observée depuis plus d'un siècle, et en particulier depuis la Libération : cinq millions d'hectares de plus, avec des accrues (boisements spontanés) plus abondantes en surface que les plantations du FFN dont on parle tant. Ces accrues sont pour une large part feuillues (ou en résineux peu valorisés : le Pin en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, par exemple). Cette ressource est méconnue, mal analysée.

Mais il est inapproprié d'évoquer des proportions de surface quand le sujet est celui de la ressource en bois : en France, les hectares boisés sont fort divers, et les mètres cubes, de fait, se trouvent plus abondants dans certains massifs montagneux (sapinières et pessières des Vosges et du Jura) que dans les collines méditerranéennes (maquis et garrigues). Ce qui est pertinent en l'espèce, ce sont les données d'accroissement et de volume sur pied : la production biologique forestière, hors peupleraies, se répartit entre 59 % pour les feuillus, et 41 % pour les résineux, avec un volume sur pied respectivement de 1 648 millions de mètres cubes de bois fort tige sur écorce pour les feuillus, et de 937 millions de mètres cubes pour les résineux (IGN, 2016). La

ressource ligneuse métropolitaine n'est ainsi pas « aux trois quarts feuillue » : il faut résolument ne parler que de mètres cubes. Les hectares intéressent les paysagistes ou les gestionnaires d'espaces naturels, mais pas les transformateurs de bois.

- La production de sciages résineux a stagné depuis 2009, autour de 6,5 millions de mètres cubes de sciages, les boisements issus du FFN prenant en quelque sorte le relais du massif landais sinistré, et des forêts traditionnelles de résineux : il y a un volume disponible pour le sciage français, d'autant plus qu'il y a déjà des grumes et des billons qui sont exportés.
- « L'effondrement des reboisements résineux » n'est pas préoccupant pour les besoins actuels, car ces boisements ne produiront des arbres récoltables que dans trente ans au mieux. Mais il faut évoquer le fait que faute d'envie de planter, les propriétaires gardent plus longtemps leurs arbres sur pied, et que cet « effondrement des reboisements », réel, correspond de fait à un recul dans les coupes de bois offertes, s'ajoutant à d'autres réticences devant la mise en exploitation des parcelles, d'origine psychologique ou environnementale.
- Le rapport Puech a incité à « pousser le bois français avec force et détermination ». Mais les campagnes de communication visent le plus souvent le bois en général, alors que nos voisins, wallons ou suisses, ciblent sur leur bois national : « tous les efforts réalisés en faveur du bois suisse font de la provenance une autre force. (...) Le tournant en faveur du bois suisse est déjà atteint, et si les efforts de la branche se maintiennent, la part du marché du bois suisse va nettement augmenter ces prochaines années » (Industrie du bois suisse, 2017). Depuis dix ans, force est de constater que nos industriels ne se sont pas totalement adaptés à la ressource métropolitaine, et que l'appel de bois, de fait, se traduit par une exportation de grumes et une importation de sciages ou de produits techniques. Rappelons ici que « la promotion des bois d'une région (voire d'un massif, d'une vallée ou d'un canton) dans un marché de plus en plus ouvert est au contraire apparue au cours des auditions comme une tentation à laquelle il valait mieux résister : elle permet parfois d'affaiblir ses proches, mais rarement de se renforcer collectivement dans la concurrence intermatériaux ou sur les marchés internationaux » (Juillot, 2003).

La forêt n'est pas un « milieu immuable » : il est possible de récolter des chênes en cent ans (Lemaire, 2010) et nous devrions mieux nous y employer ; la sylviculture régulière du Douglas envisage un âge d'exploitabilité vers soixante ans (Angelier, 2007) ; et pour le Pin maritime du massif landais, « en 50 ans, la production moyenne est passée de 4 à près de 12 m³ par ha et par an, essentiellement grâce aux progrès accomplis dans les techniques d'installation et de conduite des peuplements, conjugués à l'amélioration génétique » (CRPF d'Aquitaine, 2008). Chaque année compte à présent, et il faudrait que tout forestier s'en convainque.

Il reste cependant difficile de prévoir les usages futurs du bois. Certes, Colbert envisageait que les futaies de Chêne fourniraient les arsenaux royaux ; de même, la décision en faveur du FFN a été emportée par la demande des responsables de la presse quotidienne, qui avaient été confrontés à la pénurie de papier journal pendant la guerre (Marguerite Colin, communication personnelle, 1977), de même que les pins maritimes plantés dans les Basses Cévennes étaient destinés aux boisages des mines d'Alès. Mais « la méthodologie spécifique à la prospective n'a pas vocation à prédire l'avenir, mais à permettre d'anticiper différentes situations, sans préjuger de leur caractère probable, souhaitable ou redoutable : ces situations et les chemins qui y conduisent sont inscrits dans des scénarios qui devraient aider les décideurs à anticiper et à se préparer aux choix stratégiques » (FranceAgriMer, 2017). Et le domaine de la forêt est particulièrement favorable, car il est possible d'adosser ces scénarios prospectifs aux évolutions, sur le long terme, de la production forestière, de la démographie, et à présent du climat. Michel Sébillotte a animé une première étude prospective sur la forêt et la filière bois française en 1998 (Sébillotte, 1998). Les raisons qui ont conduit à la situation actuelle mériteraient d'être examinées à l'aune des

quatre scénarios qu'il a proposés : il était déjà constaté que cette étude avait « souffert de l'insuffisance des travaux de recherche, tout particulièrement en économie, en sociologie, sur les situations correspondantes à l'étranger et sur les stratégies industrielles », ce qui reste d'actualité. Ne devrait-on pas s'interroger sur la cohérence, sur le long terme, entre la demande de bois résineux, d'une part, et les préférences de plus en plus largement affichées, en gestion forestière, pour la futaie irrégulière et la régénération naturelle ? Cette orientation limite largement l'éventuelle transformation résineuse de nos peuplements feuillus.

La prospective intègre le fait que l'avenir apportera son lot de surprises, et qu'il convient de s'y préparer, que ce soit des Cygnes Noirs (« événements qui se présentent comme une aberration, d'impact extrêmement fort, et qui ont reçu, après coup, des explications concernant leur survenue, les rendant ainsi explicables et prévisibles », Taleb, 2010), telles les deux tempêtes de la fin de l'année 1999, ou qu'elles relèvent de la serendipité (« l'art de découvrir, créer ou inventer, en prêtant attention à un fait inattendu et en l'interprétant », Catellin, 2014), telle l'utilisation du bois d'aulne pour fabriquer du mobilier de style anglais, car il peut se confondre avec le bois d'if. Le volume des bois à venir peut être cerné, ainsi que leur qualité. C'est faute d'avoir écouté les augures que nous constatons la situation actuelle : le volume des bois du FFN avait été anticipé, la nécessité de caractériser nos feuillus métropolitains aussi, mais les décisions appropriées n'ont pas suivi.

La forêt ne continue pas, hélas ! « à pousser à son rythme », bousculée qu'elle est aussi par les changements globaux : pour les chênaies et hêtraies du nord-est de la France, « un chiffre situant la productivité à un niveau actuel de l'ordre de + 50 % par rapport à il y a un siècle constitue une estimation pas nécessairement rare, mais élevée, des tendances auxquelles on peut s'attendre » (Bontemps, 2006) ; et même si cela est difficile, il est nécessaire que les forestiers sachent penser en même temps aux temps courts et longs...

- « La forêt est sous-exploitée, même si toutes les déclarations et tous les efforts faits depuis des décennies se sont révélés inefficaces » : ces discours publics apparemment consensuels masquent des positions parfois dérangeantes.

Le manque de résultats pourrait aussi s'expliquer parce que les diagnostics de cette sous-exploitation sont explicatifs, ne s'ouvrent guère à la compréhension des acteurs et de la société, et qu'ils n'amènent qu'à poser des cautères sur une jambe de bois. Notamment, la modernisation de l'aval de la filière ne se fera que si la rentabilité anticipée, prévue, est suffisante, risques compris. Le risque sur l'approvisionnement (en volume et en prix) n'est guère mesurable, dans la structure actuelle de la filière, au vu des relations entre acheteurs et vendeurs : ceux-ci sont prêts, à la première occasion, à exporter des bois ronds. Alors que les acheteurs de bois « ne peuvent assurer les risques d'un développement que dans les limites autorisées par l'incertitude que crée l'irrégularité de l'offre, en volume et en qualité. Ou plus exactement ils ont besoin que cette incertitude soit levée » (PNF, 2006).

Et les travaux de marketing pour tirer profit des caractéristiques des bois français sont d'une rare pauvreté. Les discussions pour des normes européennes se font dans des cénacles où la voix des producteurs français, défendant les caractéristiques propres de nos bois, n'est pas assez présente. Ces négociations bruxelloises méritent d'être mieux suivies, avec le souci permanent de la bonne adaptation à la ressource nationale, à son originalité, et à l'application par des entreprises souvent encore trop petites pour supporter le coût de lancement d'une innovation, compte tenu des exigences réglementaires ou assurantielles. « La petite taille des entreprises limite leurs capacités de marketing et de recherche développement » (Juillot, 2003).

- Il est exact qu'« il faudra utiliser plus de feuillus », et que les initiatives régionales ne sont pas assez reprises au niveau global : dans les Vosges, le partenariat entre l'ENSTIB, le CRIIT-Bois et

les offices de logement social permet des emplois innovants du Hêtre dans la construction. L'interprofession des Pays-de-la-Loire a présenté des réalisations exemplaires d'emploi de feuillus dans la construction (Atlanbois, 2012) : cette plaquette relève que « la conception est fonction de la ressource disponible (...) parfois de faible diamètre ou de faible longueur ». Dans une démarche en « boucle rétroactive » (Morin, 2008), il s'agit ainsi de concevoir de nouveaux débouchés à partir des caractéristiques, en volume, dimensions, propriétés physiques, de la ressource disponible, en installant des équipements adaptés.

- Les très modernes bois massifs contrecollés (BMC plutôt que CLT, la défense des bois français passant aussi par l'emploi de la langue française) peuvent aussi être faits en chêne : l'École nationale supérieure des Arts et Métiers de Cluny a étudié la complémentarité entre le résineux et le chêne pour un bois massif contrecollé en sandwich où le feuillu améliorerait l'inertie thermique, en étant intercalé entre les deux couches extérieures.
- L'usage des feuillus en ameublement, en mobilier, en usage domestique mériterait d'être retrouvé, en rebond sur la seule journée consacrée au design bois qu'avait initiée le ministre Stéphane Le Foll. Mais il s'agit de lancer une œuvre collective de marketing de grande ampleur, dont les premiers intéressés sont les propriétaires, notamment publics, donc aussi l'État. Et s'il y a « un vrai combat commun à entreprendre », il sera long.

Cela implique aussi des mesures techniques à étudier, à soutenir, avec des ingénieurs du bois, donc une formation et un renforcement de leurs compétences, adaptés à nos bois locaux.

- Le quasi-arrêt des plantations, de fait, provoque dès à présent une sous-exploitation, car lorsque l'on replante, c'est que l'on a déjà exploité. Inciter à planter va soutenir le flux actuel du bois, et c'est là un motif très valable et d'ailleurs insuffisamment mis en avant en faveur des plantations. « Dans ce système, l'exploitation précède la plantation, donc l'effet — la mobilisation des bois — reste antérieur à la dépense publique qui en est la cause » (Poss, 2011). Mais cela va à l'encontre d'une vision collective du public, qui est favorable à la régénération naturelle, à une forêt non exploitée, ou en tout cas ancienne : il y a une image publique à enrichir dans les domaines économique et affectif, et surtout dans ce dernier ! Il n'est pas raisonnable de demander à un responsable politique d'aller à l'encontre des sentiments de ses électeurs pour un objectif à trente ans ! Il faut imaginer un argumentaire qui convainque de l'intérêt immédiat de ces plantations, pour l'activité d'aujourd'hui, favorable aussi à l'environnement de demain...

- Les feuillus ne sont pas « vraiment disponibles », puisque les demandes actuelles ne sont pas aisément satisfaites. Ces ressources latentes existent, mais le marché seul ne les mobilisera pas. « La disponibilité technique et économique de bois d'œuvre feuillu devrait croître pour atteindre quelque 17 millions de mètres cubes » (Colin *et al.*, 2016), pour une « demande » évaluée entre 5 et 7 millions de mètres cubes. Mais c'est une convention de langage que de la qualifier « d'offre de bois rond » (*ibid.*), puisqu'il ne s'agit que d'une offre potentielle, qui ne se matérialisera que dans la mesure où les propriétaires décideront de la présenter pour un éventuel marché.

Les programmes régionaux pour la forêt et le bois actuellement en cours d'élaboration peuvent être l'occasion d'une rencontre fructueuse entre ce potentiel d'offre et de demande de feuillus : dans un cadre où la proximité peut contribuer à faire émerger la confiance, les confrontations des compétences et des opinions aideraient à mieux définir, en quantité et qualités, les diverses ressources selon les essences, les débouchés possibles de ces bois, les entreprises qui peuvent les transformer, et trouver comment les débiter pour que tous les produits obtenus contribuent à la valorisation globale. Le débit d'un billon fournit diverses qualités liées au plan de débit, et la rentabilité n'est obtenue que s'il y a un assortiment des produits fabriqués adapté aux différents marchés, ou s'il y a des marchés existants et ouverts aux diverses qualités possibles de ces bois. Il s'agit d'engager une dialectique entre les ressources (connues à peu près pour les

proches décennies) dans la diversité de leurs dimensions, des essences, et des qualités, et les divers débouchés, les multiples produits qui seront offerts. Cette dialectique serait adossée à des créateurs, mais aussi à des experts, des ingénieurs dans les qualités et le traitement du bois.

Il est possible qu'émerge la conviction partagée que de nouveaux opérateurs seraient nécessaires, relançant, pour la ressource feuillue, l'idée de la « diagonale des scieries ». Le préalable reste de satisfaire la demande des établissements existants, inquiets, en cette année 2017, par la tension qu'ils observent pour leurs achats de chêne.

« PROPOSITIONS ET CONCLUSIONS »

« Le marché tire la forêt » : ce n'est que partiellement vrai, car l'offre des propriétaires est soumise à d'autres règles que celles de la microéconomie : au-delà du seul « prix de la tranquillité » (Poss, 2007), cité par Jean-Marie Ballu, le propriétaire privé est attaché à la « composante personnelle de son patrimoine boisé, espace de liberté pour ses loisirs, ses promenades, ses paysages, sa biodiversité » (Didotot et Thomas, 2017), et « l'augmentation des quantités de bois prélevées en forêt ne peut se faire au détriment, réel ou perçu » de cette composante (*ibid.*).

D'autre part, les consommateurs ne connaissent pas les bois, ne les différencient guère. Il faut leur proposer des produits (ou des services, dans l'économie fonctionnelle qui émerge) qui les satisfassent, en qualité et en prix. La marque Ikea propose des meubles en feuillus, bouleau et hêtre essentiellement, qui sont prisés sans que l'essence soit réellement mise en avant. Mais ces meubles plaisent aussi pour leur design, pour leur adaptation aux usages actuels des ménages ; il s'agirait de lancer un design français plutôt que de viser à recréer une envie de feuillus.

Cet investissement, finalement commercial, devrait être mis en regard avec la valeur actuelle et potentielle de nos ressources latentes des bois « non assimilables aux bois du Nord », car il appelle probablement une implication des propriétaires : ils sont les seuls à être directement intéressés, car il n'y a plus guère d'industriels nationaux, et les étrangers travailleront pour leurs propres établissements. Il s'agit de faire émerger de nouveaux entrepreneurs, qui créeront le marché, par les produits qu'ils proposent aux consommateurs, nationaux ou étrangers.

- « Moderniser nos filières » ne sera possible que dans une perspective économique. Quelles perspectives donnons-nous à ceux qui ont de l'épargne, comme enjeu de placement ? « Le développement des marchés pour les sciages feuillus ne peut s'envisager qu'à (...) condition de sécuriser l'approvisionnement des scieries et de donner les moyens à certaines d'entre elles d'atteindre une stature industrielle » (FCBA, 2010). La recherche de rentabilité peut conduire à réorganiser la répartition des rôles, pour que les propriétaires n'appréhendent plus autant l'exploitation de leurs bois, pour que la gestion devienne une pratique acceptée, reconnue par ceux qui possèdent la forêt et par la société dans son ensemble, pour qu'une offre concrète apparaisse, dans le cadre de marchés organisés.

- La promotion de la construction bois de grande hauteur a dynamisé les industriels, traditionnels ou nouveaux : Bouygues immobilier développe un tel « immeuble 100 % bois à Strasbourg » (Le Bois international, 2017). Ce choix du bois permet de concrétiser le fait que « les entreprises de la filière ont intérêt à chercher des alliances avec leurs "concurrents" des autres filières de construction, plutôt que de s'opposer frontalement » (Juillot, 2003).

- L'usage de nos bois feuillus métropolitains implique aussi de modifier les messages, de moins évoquer la régénération naturelle, les réserves, les espaces naturels, les forêts anciennes, et de relayer sur la forêt vivante, adaptée au changement climatique ; il faudrait savoir construire un

message qui ne soit plus simplement économique, sur la « récolte », mais qui touche aussi à l'affectif, à la défense, par son renouvellement, de notre patrimoine forestier.

En conclusion, pour un même objectif de mise en valeur de nos peuplements forestiers métropolitains, il existe, on le voit, d'autres chemins...

Yves POSS
IGPEF honoraire
28 rue des bouleaux
F-63100 CLERMONT-FERRAND
(yves.poss@yvesposs.com)

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE S., 2016. *Rapport de mission de la déléguée interministérielle à la forêt et au bois*. Paris. 53 p.
- ANGELIER A., 2007. *Douglasiaies françaises, guide de sylvicultures*. Paris : Office national des forêts. 296 p.
- ATLANBOIS, 2012. *Les feuillus français dans la construction*. Les éditions Atlanbois. 84 p.
- BONTEMPS J.-D., 2006. *Évolution de la productivité des peuplements réguliers et monospécifiques de Hêtre (Fagus sylvatica L.) et de Chêne sessile (Quercus petraea Liebl.) dans la moitié Nord de la France au cours du XX^e siècle*. ENGREF. 524 p. (Thèse de doctorat). [En ligne] : <https://tel.archives-ouvertes.fr/pastel-00761239/document>.
- BOURGAU J.-M. (coordonnateur), BERTIN M., LERAT J.-F., MONNOT J.-G., MORIN G.-A., POSS Y., CGAAER, 2009. *La Forêt française en 2050-2100, essai de prospective*. Besançon : Cêtre.
- CATELLIN S., 2014. *Sérendipité, du conte au concept*. Paris : Éd. du Seuil. 264 p. (Séries « Sciences ouvertes »).
- COLIN A., THIVOLLE-CAZAT A., 2016. *Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035*. IGN-FCBA, pour l'ADEME, rapport et annexes. 96 p.
- CRPF AQUITAINE, 2008. *Le Pin maritime, pilier de l'économie forestière d'Aquitaine*. Bordeaux : Centre régional de la Propriété forestière d'Aquitaine. 6 p. [En ligne] : http://www.crpfaquitaine.fr/docs/fiches-techniques/29_pin_maritime.pdf
- DIDOT F., THOMAS J., 2017. Le Propriétaire forestier, organisateur du territoire. *La Forêt privée*, n° 357, septembre-octobre, pp. 41-46.
- FCBA, institut technologique, 2010. *Perspectives de valorisation de la ressource de bois d'œuvre feuillus en France*, rapport d'étude pour le Ministère de l'agriculture. 57 p. [En ligne] : <http://agriculture.gouv.fr/ministere/perspectives-de-valorisation-de-la-ressource-de-bois-doeuvre-feuillus-en-France>
- FRANCEAGRIMER, 2017. *Prospective 2030, synthèse*, note interne. Montreuil : FranceAgriMer. 2 p.
- FRANCE, 2012. Arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé ». *Journal officiel de la République française*, 23 décembre 2012, 8 p.
- INDUSTRIE DU BOIS SUISSE, 2017. *Rapport annuel 2016*. 58 p. (<http://www.holz-bois.ch>)
- JUILLOT D., 2003. *La filière bois française : la compétitivité, enjeu du développement durable, rapport parlementaire*. Paris : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, juin 2003, 104 p. [En ligne] : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000475/index.shtml>
- Grand Est : Lancement des travaux pour le premier immeuble 100 % bois à Strasbourg. *Le Bois international*, n° 37, 4 novembre 2017, p. 9.
- LEMAIRE J., 2010. *Le Chêne autrement, produire du chêne de qualité en moins de 100 ans en futaie régulière*. Paris : CNPF-IDF. 172 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2006. *Programme national forestier*. 8 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2016. *Plan recherche & innovation 2025, filière forêt-bois*. Paris. 184 p. [En ligne] : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/2016_rapport_filiere_foretbois_2025.pdf

- MORIN E., 2008. *La Méthode*. Paris : Éd. du Seuil. 2463 p.
- POSS Y., 2007. Le Prix de la tranquillité. *Revue forestière française*, vol. LIX, n° 6, pp. 649-658.
- POSS Y., 2011. Enrichir la controverse sur la récolte du bois en France : entre ressources et débouchés. *Revue forestière française*, vol. LXIII, n° 1, pp. 89-92.
- SÉBILLOTTE M., 1998. *Prospective : la forêt, sa filière et leurs liens au territoire*. Paris : INRA. 257 p. (Série bilan et prospectives).
- SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE (SSP), Ministère chargé des forêts, 2016. Agreste.
- TALEB N.N., 2010. *Le Cygne Noir, la puissance de l'imprévisible*. Paris : Les Belles Lettres. 487 p.